



SITE DE POINTE LIBERTÉ

RAPPORT D'ACTIVITE 2024-2025

1. PRÉSENTATION DU SITE

1.1. Préambule

Le site de Pointe-Liberté, propriété du Conservatoire du Littoral depuis 2015, est gérée depuis 2021 par la commune de Macouria et l'association Kwata. Une demande de financement a été déposée et obtenue en 2024 pour réaliser le Plan de gestion, attendu en 2026. Dans l'attente de ce document stratégique, plusieurs réunions ont été mises en place entre le Conservatoire du littoral, les co-gestionnaires, et les parties prenantes :

- 25 août 2023 : première rencontre sur les projets d'aménagement de la Pointe Liberté avec la DGTM, les co-gestionnaires, le Conservatoire du littoral, la CACL.
- 09 novembre 2023 : charte de bon comportement de carénage sur le site naturel, avec les co-gestionnaires, le Comité Régional des Pêches et des Elevages Maritimes, et la DGTM.
- 15 janvier 2024, rencontre sur les projets et enjeux du site, avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane, l'Office Français de la Biodiversité, le Conservatoire du littoral, les co-gestionnaires, la DGTM, les riverains.
- 03 juillet 2024 : premier comité de gestion.

La Pointe Liberté est située sur la commune de Macouria entre la mer et la rive gauche de l'embouchure de la rivière de Cayenne. Elle a été occupée par les amérindiens, puis lors de l'époque coloniale, et contemporaine avec la première base aéroportuaire pour les hydravions. Elle a été pendant longtemps le point de départ des chaloupes puis du bac, La construction du pont du Larivot dans les années 70 met fin au transport fluvial. On trouve encore sur le site des vestiges liés aux occupations et activités (ancienne gendarmerie, cale inclinée, bateaux échoués...).

La pointe, soumise à l'instabilité du trait de côte façade maritime, est comprise dans la ZNIEFF de type II « Mangroves et vasières du Kourou à la rivière ». La rivière de Cayenne constitue une ZNIEFF maritime de type 1 « Rivière de Cayenne » et est incluse dans la ZNIEFF maritime de type 2 « Bande côtière ». Le site de la Pointe Liberté est composé d'une mosaïque de milieux : plage et mangrove jeune en façade estuarienne, plage et mangrove ancienne en façade maritime, marais et savanes humides. Bien que non aménagée, la pointe est régulièrement fréquentée essentiellement sur la partie plage, pour des activités de loisirs (pêche, promenades) et festives.

La fermeture du pont du Larivot en 2009 et la mise en place d'une navette fluviale a relancé l'idée de réinvestir le site de façon pérenne afin d'y développer des activités liées au tourisme et à la mer mais aussi d'assurer sa protection.

1.2. Fiche d'identité du site_n°973-1071

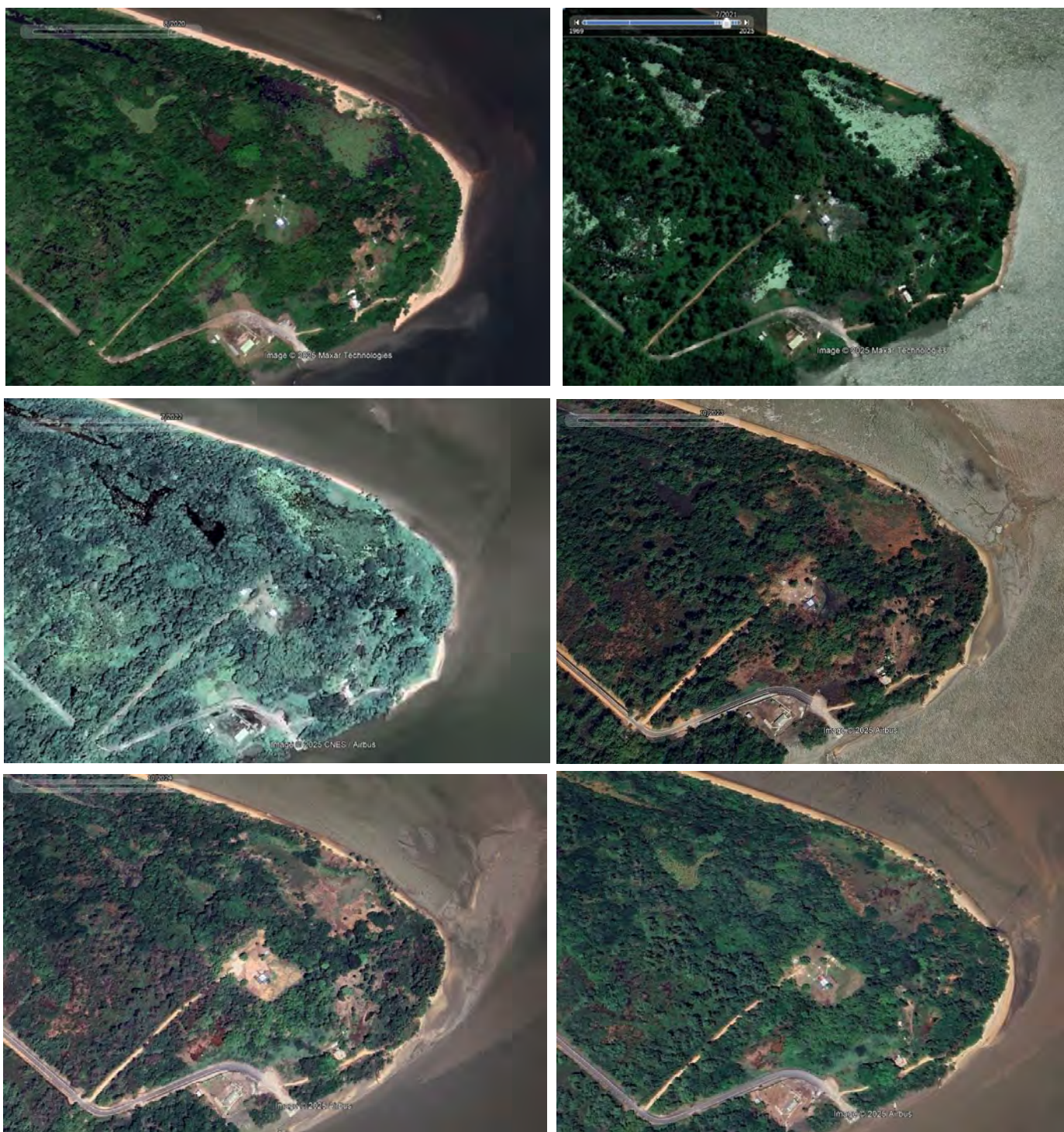


Pointe Liberté : foncier en gestion par l'association Kwata et la commune de Macouria à la signature de la convention de gestion (grisé) et acquisitions ultérieures (vert pâle) : parcelles AO685 (6,7 hectares), AO253 (10 hectares), AO66 (2 hectares), AO251 (16,4 hectares), AO141 (17 hectares), AO145 (360m²), AO148 (500m²) et parcelles non cadastrées du Domaine public maritime affecté (54,7 hectares).

Localisation	Commune de Macouria	
Superficie	107 hectares (foncier propre : 35 hectares ; et foncier de l'Etat affecté : 72 hectares)	
Pressions	- Prélèvements : chasse, pêche, bois - Forte fréquentation les week-ends - Dépôts sauvages de déchets - Échouages de déchets par la mer - Occupations illégales en périphérie - Empiètements sur le foncier - Carénage sauvage	
Convention de gestion	Date de début / durée	Gestionnaires
	Décembre 2021 6 ans	Kwata Commune de Macouria
Objectifs à court et moyen terme, définis en réunions préparatoires, en attente du plan du gestion.	- Préserver les patrimoines du site des dégradations anthropiques et naturelles - Élaborer et mettre en œuvre un projet de valorisation - Connaître la dynamique du site pour partager et transmettre ces éléments de manière pédagogique et mieux préserver le patrimoine naturel et culturel. - Surveiller, accompagner l'évolution du site et de son environnement immédiat et contourner ses usagers initiaux.	



2. Evolution récente du site



L'évolution récente du site (de gauche à droite et de bas en haut : août 2020, juillet 2021, juillet 2022, octobre 2023, octobre 2024, octobre 2025, source Google Earth ©) montre

- (i) la dynamique du littoral, avec une tendance à l'érosion de la partie est, se réengraissant depuis quelques mois

- (ii) la reprise de la végétation forestière en de nombreuses zones, après les années 2023 et 2024 très sèches
- (iii) des empiètements caractérisés, sur la parcelle AO251 (haut) et AO57 (bas)



3. GESTION DU SITE

3.1. Evènements marquants 2024 – 2025

	Type	Date	Positif/négatif
Facteurs naturels	- érosion - saison sèche très chaude (2024)	- continue - stress des habitats	- difficile à bien caractériser - non quantifié encore
Evènements forts	- travaux archéologiques (EVEHA, parcelle AO685) - synthèse archéologique - initiation des travaux de la passerelle - travaux sur l'occupation périphérique - réalisation du Schéma d'Intention Paysagère	- 2023-2024 - 2025 - décembre 2025 - continus - Novembre 2025	- connaissances sur l'histoire du site - connaissances sur l'histoire du site - suite à l'ouverture du sentier, changements d'usages attendus - prestation par le propriétaire, pour une vision globale des potentiels du site
Tendance générale d'évolution du site	- pression de chasse, déchets, prélèvements de bois, empiètements - découverte par le public	- continue	— Travail à l'appropriation de l'espace par le propriétaire et gestionnaires + Mise en avant progressive des enjeux auprès du public



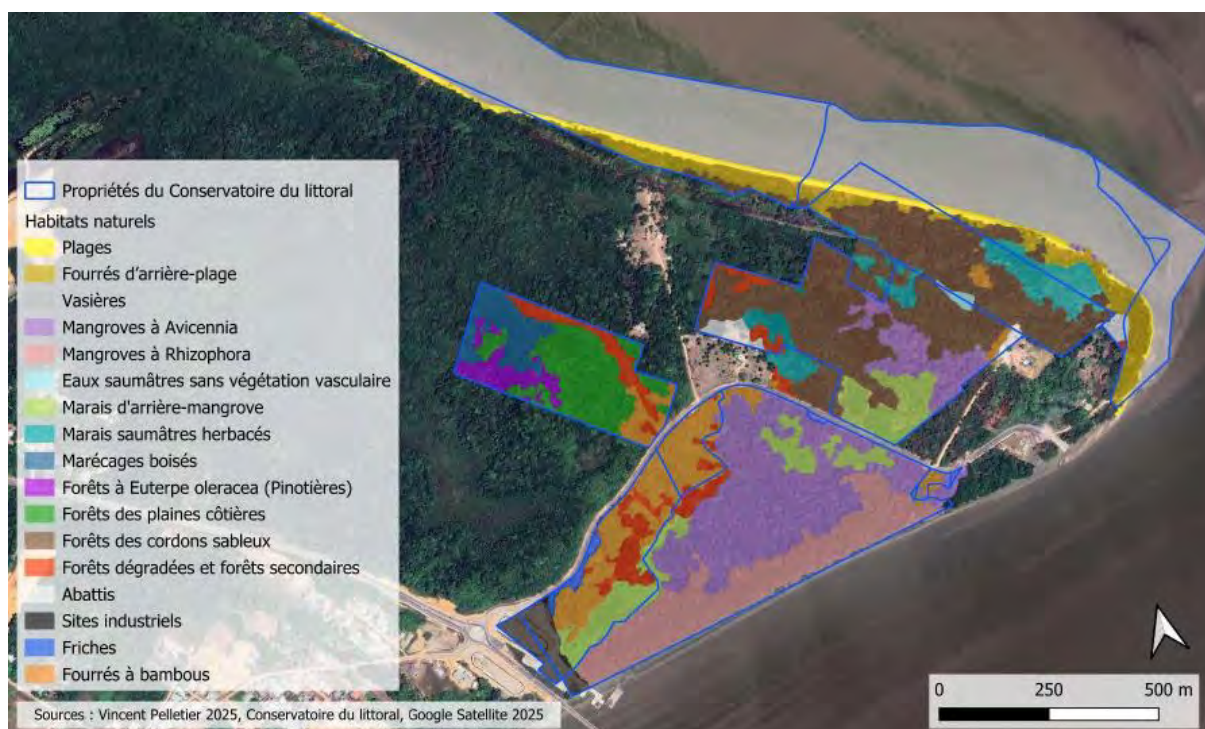
3.2. Suivis & gestion courante

- Suivis naturalistes

Suivis	Informations (durée, période, nombre de personnes mobilisées)	Secteur concerné
Opportunistes, dédiés (nasses, pièges-photos)	111 taxa identifiés	tous
Comptages wetlands	deux sessions / an depuis 2024	vasières
Suivi mangrove	Par étudiants BTS Matiti, sous la direction de l'IRD	Année 2024-2025
Cartographie des habitats	Dans le cadre du projet BESTLIFE 2030, en prestation	Tout site

Le site a intégré en 2024 le réseau « wetlands », initiative internationale, portée en Guyane par le GEPOG, sur le suivi des oiseaux limicoles : l'intégration dans ce réseau souligne l'importance des vasières du site pour ces espèces.

Dans le cadre de la préparation du plan de gestion (financement BEST LIFE 2030) la cartographie des habitats a été faite : elle va permettre de mieux spatialiser les enjeux écologiques du site.



- **Entretien général et courant du site**

Opération	Informations (Surface, nombre de passages, période)	Secteur concerné
Sentier	Ouvert en 2023, il avait facilité la chasse. Entretenu en 2024, il a été laissé se refermer en 2025, dans l'attente des aménagements	Forêt sur cordon dunaire
Evacuation des déchets aux abords	2025 : fait par les agents du Conservatoire, 1 à 2 fois / mois	Zone d'accueil

3.3 Vie du site

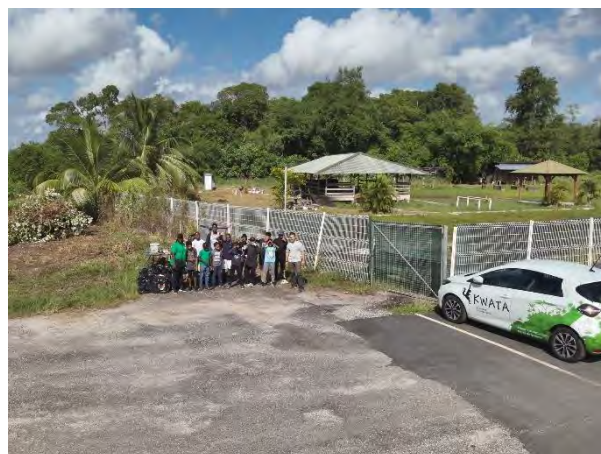
- **Surveillance et Police**

Opération	Informations (nombre de passages, durée, période)	Secteur concerné
Surveillance empiètement 14 janvier 2025	avec la Police municipale	Parcelles AO58 et AO59
Retrait barrière, 06 février 2025	par la Police Municipale	Chemin d'accès
Surveillance (patrouilles dédiées)	(2023 : 42 heures) 2024 : 29 heures 2025 : 65 heures	Toute plage et layon



- Sensibilisation

Opération (Interventions, Sorties...)	Informations (nombre d'interventions, nombre de participants, durée, période)	Localisation
Sorties grand public et animations	2024 : 2 2025 : 3	Toute plage
Ramassages collectifs de déchets	2024 : 3 2025 : 1	Toute plage et parking
Tenue de stands	2024 : 2 2025 : 2	Parking



- Communication et évènements

Nature (Reportage, publications, Sorties...)	date	Informations supplémentaires
Accueil agents du littoral	20 novembre 2024	
Accueil stagiaires CNFPT	19 novembre 2025	
Fête de la Mer et des littoraux 2024	06 juillet 2024	Mise en œuvre par la mairie
Fête de la Mer et des littoraux 2025	05 juillet 2025	Mise en œuvre par la mairie
Village des espaces naturels 2024, 2025		Informations sur le site
Page Facebook dédiée aux sites	- 2024 : 3 publications	196 vues
1000 abonnées	- 2025 : 4 publications	11 200 vues



- Usages (COT, AOT en cours)

Type	Objet et durée	Bénéficiaire	Montant
Arrêté municipal	Règlementation des usages et de la fréquentations	Non concerné	Non concerné
Charte pêcheurs	Tolérance contrôlée à l'infraction. A pérenniser ?	Pêcheurs professionnels	NA
Mesure Compensatoire pont du Larivot	21 ans	Asso Kwata	420 000 €
COT Larivot, renouvelée en 2024 (extension de la zone occupée et rallongement du délai d'occupation	Construction du pont du Larivot	Asso Kwata	30 900 € / annuel

La question de la tolérance à l'activité de carénage mérite une attention. La charte a été mise en place en 2023, de manière provisoire, dans l'attente de solution pérenne proposée par le port du Larivot.

Les engagements de la part des pêcheurs à informer le gestionnaire se sont relâchés en 2025, des rappels ont été faits par le Comité des pêches. Toutefois, le site, d'autant plus dans les perspectives de valorisation touristique, n'aura pas pour vocation de rester une zone de carénage tolérée, et de proposer des solutions palliant les insuffisances des infrastructures publiques.



4. Bilan financier gestionnaire

Personnel affecté association Kwata :

2024 :

1 garde technicien (partiellement affecté)

1 chargée de mission éducation à l'environnement (partiellement affectée)

1 conservateur / police (partiellement affecté).

2025 :

2 gardes techniciens (partiellement affectés)

1 chargée de mission éducation à l'environnement (partiellement affectée)

1 responsable administrative et financière (partiellement affectée)

1 conservateur / police (partiellement affecté).

	Heures 2025 (heures 2024 ***)	Coûts
Gardes techniciens *	993 (106)	17 838
Chargée éducation environnement	108 (33)	1929
Administratif	374	8408
Conservateur**	57	2668

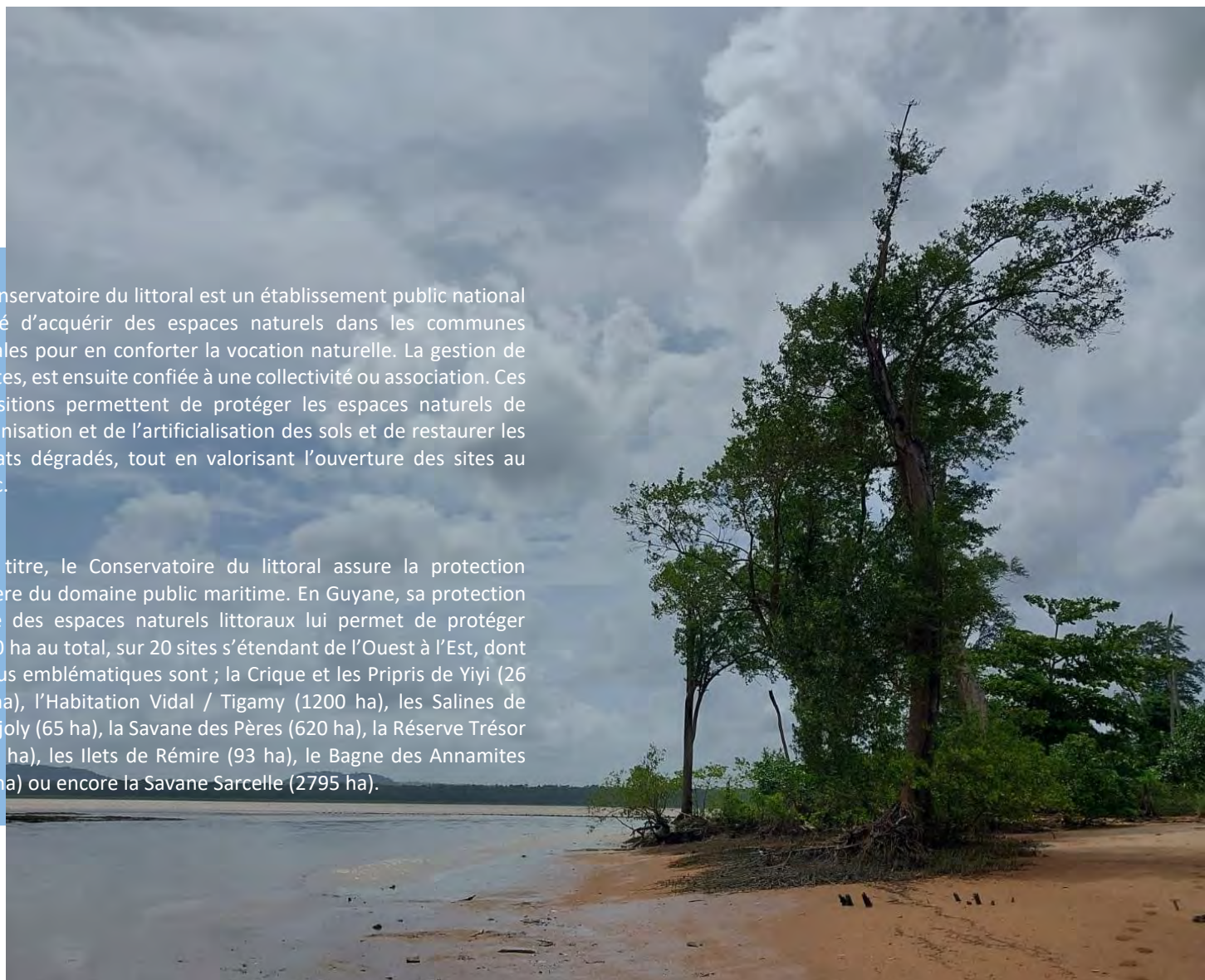
* surveillance, inventaires, entretien

** dont police

*** heures conservateur non comparées du fait du changement d'affectation et partage des responsabilités au sien de l'équipe

Le Conservatoire du littoral est un établissement public national chargé d'acquérir des espaces naturels dans les communes littorales pour en conforter la vocation naturelle. La gestion de ses sites, est ensuite confiée à une collectivité ou association. Ces acquisitions permettent de protéger les espaces naturels de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols et de restaurer les habitats dégradés, tout en valorisant l'ouverture des sites au public.

A ce titre, le Conservatoire du littoral assure la protection foncière du domaine public maritime. En Guyane, sa protection active des espaces naturels littoraux lui permet de protéger 50840 ha au total, sur 20 sites s'étendant de l'Ouest à l'Est, dont les plus emblématiques sont ; la Crique et les Pripris de Yiyi (26 374 ha), l'Habitation Vidal / Tigamy (1200 ha), les Salines de Montjoly (65 ha), la Savane des Pères (620 ha), la Réserve Trésor (2464 ha), les Ilets de Rémire (93 ha), le Bagne des Annamites (260 ha) ou encore la Savane Sarcelle (2795 ha).



CONTACTS

Conservatoire du littoral
Antenne de Guyane
5 rue du Fort Cépérou, 97300 Cayenne
guyane@conservatoire-du-littoral.fr

Kwata
16 rue Pasteur, 97300 Cayenne
05 94 25 43 31

Mairie de Macouria
1 rue Benjamin Constance, 97355 Macouria
05 94 38 87 96

